



## **PROCES VERBAL**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

du Conseil Communautaire de la

**Communauté de Communes du Pays de Sommières**

Du Jeudi 27 Février 2020

L'an deux mille vingt, le 27 Février, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, au siège administratif de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, 55 rue des Epauettes, Parc d'Activités de l'Arnède à Sommières, sous la présidence de Monsieur Pierre MARTINEZ, Président de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

- Date de convocation : 20 Février 2020
- Date d'affichage de la convocation : 20 Février 2020
- Nombre de conseillers : 41 (et 10 suppléants)
- En exercice : 40 titulaires (et 10 suppléants)
- Présents : 28 titulaires et 2 pouvoirs  
1 suppléant (dont 1 avec voix délibérative)  
Votants : 31

#### **Etaients présents :**

- Membres titulaires : Bernard CHLUDA ; Odette DATO ; André SAUZEDE ; Véronique MARTIN ; Alex DUMAS ; Alain HERAUD ; Julie JOURDANA ; Jean-Claude MERCIER ; Pierre GAFFARD-LAMBON ; Michel FEBRER ; Paulette REDLER ; Jean-Michel RAVEL ; Alain THEROND ; Marie-José PELLET ; Claude FOURNIER ; Bernadette POHER ; François GRANIER ; Ivan COUDERC ; Sylvain RENNER ; Marc LARROQUE ; Pierre MARTINEZ ; Guy MAROTTE ; Yvette BERTRAND-COURTOT ; Jean-Pierre BONDOR ; Sandrine MROZOWSKI ; François LEPICIER ; Cécile MARQUIER ; Patricia HUGUES
- Membres suppléants : Gilles LEYRIS
- Membres remplaçants sans voix délibérative : Jean-Louis RIVIERE, Nicole TREILLES

Etaients excusés : Sonia AUBRY, Jean-Michel ANDRIUZZI (pouvoir à Cécile MARQUIER), Sylvie FEUILLADE, Danielle TUFFERY, Guy DANIEL, Danielle DUMAS GUILLOUX (pouvoir à François LEPICIER)

Secrétaire de Séance : Bernadette POHER

## **ADMINISTRATION GENERALE :**

### **1- Approbation du procès-verbal du Conseil du 30 janvier 2020**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sommières que :

- Les délibérations du Conseil Communautaire du 30 janvier 2020 ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la Préfecture du 31 janvier 2020 ;
- Le procès verbal du 30 janvier a été envoyé par voie numérique aux délégués communautaires le 7 février 2020 ;
- Le procès verbal du 30 janvier a été affiché le 7 février 2020 au siège de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.
- Les observations formulées en séance ont été retranscrites sur le procès-verbal.

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 janvier 2020.

### **2- Validation du plan d'actions du Document Unique des Risques Professionnels**

Suite au décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 codifié aux articles R4121-1 à R4121-4 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, la Collectivité s'est engagée dans une démarche participative et dynamique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Outre la volonté de respecter ses obligations réglementaires, la Collectivité souhaite faire progresser la connaissance sur les risques auxquels ses agents peuvent être exposés dans le cadre de leur travail ainsi que sur les moyens de les maîtriser.

Une évaluation des risques par unité de travail a été réalisée. Les activités des agents ont été recensées et les risques évalués, avec pour aboutissement, la réalisation du plan d'actions.

Plan d'action(s)					Nombre d'agent(s)	Mise à jour		Rédacteur(s)	
tes les unités de travail					286			P. LERASSE	
UNITE DE TRAVAIL	RISQUE	DESCRIPTION DU	MAITRISE	RISQUE BRUT	ACTIONS A MENER	COUTS	RESPONSABLE DES	DELAIS	ETAT
Administration Générale - Accueil Archive	Gestes répétitifs et postures de travail	lié aux postures de travail (TMS)	Suffisante	8	Mettre en place des supports de clavier ou de souris	36€ Par clavier 25 € Par tapis souris	Responsable de l'administration générale	6 Mois	
Administration Générale - Accueil Archive	Equipements de travail	lié au travail sur écran	Suffisante	4	Formation PRAP: Alternance des tâches	CNFPT	Responsable de l'administration générale	A la demande de l'agent	
Administration Générale - Accueil Archive	Agression	Agression verbale	Suffisante	1	Formation à la demande des agents possible	CNFPT	Responsable de l'administration générale	A prévoir dans l'année	
Administration Générale - Accueil Archive	Gestes répétitifs et postures de travail	lié aux postures de travail (TMS)	Suffisante	2	Micro-casque en cours	359 € /casque	Responsable de l'administration générale	Commandé en attente livraison	
Administration Générale - Accueil Archive	Manutention manuelle	lié à la manutention manuelle	Suffisante	2	Formation à la demande des agents possible	CNFPT	Responsable de l'administration générale		
Administration Générale - Accueil Archive	Agression	lié à la présence de public	Suffisante	1	Formation à la demande des agents possible	CNFPT	Responsable de l'administration générale		
Agent de déchetterie	Agression	Agression	Insuffisante	8	Formation accueil du public physique et téléphonique. Formation Premiers secours	CNFPT 60€ par agent	Responsable du service de la Valorisation des déchets	Fin 2ème semestre 2020	
Agent de déchetterie	Produits chimiques, gaz et poussières, déchets	Chimique	Suffisante	8	Formation aux produits chimiques	CNFPT	Responsable du service de la Valorisation des déchets		
Agents Techniques	Gestes répétitifs et postures de travail	lié aux postures de travail (TMS)	Suffisante	3	Formation PRAP	CNFPT	Responsable de l'administration générale		
Ecole de musique	Gestes répétitifs et postures de travail	lié aux postures de travail (TMS)	Suffisante	8	Formation PRAP à la demande des agents possible	CNFPT	Responsable Ecole de musique		
Ecole de musique	Agression	lié à la présence de public	Suffisante	2	Formation gestion agressivité à programmer avec l'ensemble des agents Formation Premiers secours	Pompiers	Responsable Ecole de musique	Formation: Premiers secours prévue le 7 septembre 2020	
Petite enfance- Ecoles	Bruit restauration	Bruit restauration	Suffisante	10	Bouchon d'oreille à la demande des agents	55€ par agent	Responsable du service Petite enfance et Responsable du service scolaire	Recensement à faire sur les besoins	
Petite enfance- Ecoles	Bruit surveillance	Bruit surveillance	Suffisante	8	Voir attribution bouchons d'oreilles en fonction d'activité et à la demande de l'agent	55€ par agent	Responsable du service Petite enfance et Responsable du service scolaire	Recensement à faire sur les besoins	
Petite enfance- Ecoles	Manutention manuelle	Manutention manuelle	Suffisante	8	Renouveler formation PRAP	CNFPT	Responsable du service Petite enfance et Responsable du service scolaire	2021	
Petite enfance- Ecoles	Agression	lié à la présence de public	Suffisante	4	Formation à la demande des agents possible	CNFPT	Responsable du service Petite enfance et Responsable du service scolaire	2021	
Petite enfance- Ecoles	Manutention manuelle	Manutention manuelle	Suffisante	3	Renouveler formation PRAP	CNFPT	Responsable du service Petite enfance et Responsable du service scolaire		
SPANC	Agression	lié à la présence de public	Suffisante	3	Formation gestion agressivité	CNFPT	Responsable du Spanc	A prévoir dans l'année	

**Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité** le plan d'actions du Document Unique des Risques Professionnels de la Collectivité, afin que conformément à la délibération n°2013-85 du Conseil d'administration de la CNRACL, une subvention d'un montant de **7 104 €** soit allouée à la Communauté de communes.

### **3- Bail emphytéotique sur le Site corata, compléments**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du projet de construction du lycée qui s'inscrit au Sud-Ouest du territoire communal de Sommières aux lieux-dits « Massanas » et « La Cruzade », des mesures compensatoires environnementales devront être mises en œuvre au titre des impacts résiduels sur les espèces protégées.

Ces mesures compensatoires seront techniquement mises en œuvre par le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) dans le but de répondre aux obligations réglementaires de compensations imposées à la Commune de Sommières, maître d'ouvrage dans le cadre d'un Arrêté préfectoral à venir.

Considérant les missions et les compétences statutaires du CEN L-R, reconnues par l'agrément conjoint Etat-Région (Art. L.414-11) du 03/11/2015 : la maîtrise foncière et la gestion de sites pour la préservation d'espaces naturels et semi-naturels, en particulier dans le cadre des mesures compensatoires aux travaux d'aménagement,

Considérant que les obligations réglementaires de gestion portent sur 27 ha environ, concernant trois sites de compensation dont le Site de Corata (5.2 ha), propriété de la Communauté de Communes du Pays de Sommières,

Considérant l'article L163-1 du code de l'environnement précisant que les mesures de compensation doivent « être effectives pendant toute la durée des atteintes »,

Considérant la nécessité de sécuriser cette vocation des terrains concernés à la compensation et à l'agri-environnement pendant cette durée réglementaire,

Considérant le courrier du Président du CEN L-R du 30/11/18, mentionnant la sécurisation définitive de la vocation environnementale des terrains de compensations comme condition d'engagement du CEN L-R au projet du Lycée,

Considérant le courrier du Président du CEN L-R du 30/11/18, mentionnant l'acceptation du CEN L-R de mettre à disposition à la commune de Sommières 20 ha de terrains dont il bénéficie d'une emphytéose sur les garrigues communales de Parignargues au profit des compensations du lycée,

Il est ici rappelé que le Conseil communautaire avait autorisé lors de sa réunion du 19 décembre 2019, son président à signer le bail emphytéotique, cependant il apparaît qu'il s'avère nécessaire de compléter ce document en ajoutant deux dispositions supplémentaires :

- 1) Condition particulière de demande d'utilité publique (page 5) à compléter par la phrase suivante : « Le Président de la Communauté de communes

du Pays de Sommières s'engage à déposer un dossier d'utilité publique pour la mise en conformité des terrains baillés si nécessaire. »

- 2) Faculté de subrogation réelle (page11) : « Il est expressément convenu, que pour le cas où la Communauté de communes du Pays de Sommières se rende propriétaire de terrains aux qualités environnementales au moins équivalentes à celles des terrains, objets du présent bail, il sera établi un avenant permettant d'inclure les nouveaux terrains et d'extraire les anciens pour qu'ils puissent retrouver une vocation économique. »

Le Président de la communauté de communes du Pays de Sommières reconnaît avoir été informé qu'une telle subrogation ne pourra intervenir qu'après obtention par la commune de Sommières (seule maître d'ouvrage du projet d'aménagement du lycée) et à la demande de cette dernière, d'un arrêté préfectoral modificatif approuvant la subrogation des terrains objets des mesures compensatoires, la Communauté de communes du Pays de Sommières devant alors procéder au remboursement des coûts engagés par cette subrogation.

Le bail est consultable au siège de la Communauté de communes.

#### **Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le bail emphytéotique relatif aux terrains de Corata et ses compléments, avec le Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon.

### **FINANCES :**

#### **4- Débat d'Orientations Budgétaires**

Le Président rappelle que le débat d'orientations budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget.

Il est obligatoire pour les régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, et les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le DOB se déroule sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB), contenant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels éventuels, la structure et la gestion de la dette, et la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Avec la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, il doit aussi faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (budget principal et budgets annexes).

### **1. Analyse du compte administratif 2019**

## 1.1 La section de fonctionnement

### 1.1.1 Les recettes

Les recettes encaissées ont été supérieures aux prévisions budgétaires : **+305 787 € / budget prévu.**

RECETTES FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019 (BP+DM)	Tx de réal.	CA 2019	Part dans le CA 2019	Ecart
<b>Opérations Réelles</b>	<b>17 891 043</b>	<b>101,7%</b>	<b>18 196 830</b>	<b>99,9%</b>	<b>+ 305 787</b>
Taxes ménages	4 920 531	101,9%	5 013 580	27,5%	+ 93 049
TEOM	3 191 981	100,7%	3 215 859	17,7%	+ 23 878
Taxes entreprises	2 136 279	104,6%	2 234 109	12,3%	+ 97 830
Taxe GEMAPI	150 000	100,8%	151 255	0,8%	+ 1 255
Taxe de séjour	95 000	94,7%	89 932	0,5%	-5 068
Attribution de compensation (Communes)	1 775 078	100,0%	1 775 078	9,7%	
DGF - dotation d'intercommunalité	658 275	100,3%	659 984	3,6%	
Recettes non fiscales	3 603 708	102,3%	3 685 630	20,2%	+ 81 922
Compensations fiscales (Etat+Dpt)	435 262	100,7%	438 319	2,4%	
FPIC	398 643	100,0%	398 643	2,2%	
DGF - dotation de compensation	365 432	100,0%	365 558	2,0%	
Reversement excédent budgétaire BA ZAE	158 354	100,0%	158 346	0,9%	
Produits except. (fin, cessions, assur. etc)	2 500	421,5%	10 537	0,1%	+ 8 037
<b>Opérations d'Ordre</b>	<b>15 955</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 955</b>	<b>0,1%</b>	
Transferts entre sections (amort. subv)	15 955		15 955	0,1%	
<b>TOTAL RECETTES FNMT</b>	<b>17 906 998</b>	<b>101,7%</b>	<b>18 212 784</b>	<b>100,0%</b>	

### Analyse des écarts

-Les **recettes fiscales** : +216 012 €.

*NB* : dans le tableau ci-dessus, les recettes fiscales font l'objet d'un suivi particulier et sont donc détaillées sur plusieurs lignes successives : Taxes ménages, TEOM, Taxes entreprises, Taxe GEMAPI.

Des rôles complémentaires (régularisations sur année 2019) et supplémentaires (régularisations sur années antérieures) expliquent cet écart.

Ils se répartissent entre les taxes ménages +93 049 €, la TEOM +23 878 €, les taxes entreprises +97 830 € et la taxe GEMAPI +1 255 €.

-Le cas particulier de la **taxe de séjour** : -5 068 €.

Il était prévu au BP2019 une recette de 95 000 €, soit 20 000 € concernant les régularisations de taxes 2018, et 75 000 € pour 2019. Les recettes attendues ont été presque intégralement encaissées : 21 000 € pour 2018 se décomposant en reversement des plates-formes (3 500 €), et en règlements tardifs de certains hébergeurs importants (17 500 € avec notamment Odalys).

L'encaissement au titre de 2019 est moindre que prévu, 69 000 €. Cependant, le reversement début 2020 de la taxe de séjour 2019 collectée par les plates-formes viendra compléter le budget 2020.

-Les **recettes non fiscales** : +81 922 €, avec des résultats contrastés en fonction des secteurs.

*NB* : dans le tableau ci-dessus, les recettes non fiscales regroupent les chapitres 013, 70 et 74, à l'exclusion des compensations fiscales et de la DGF qui font l'objet d'un suivi particulier.

.Sur le remboursement des salaires des agents en arrêts-maladies par les assurances statutaires (April pour les situations anciennes et Sofaxis pour celles démarrant en 2017) et la CPAM, +88 800 € /BP 2019 (222 100 € encaissés au lieu de 133 300 € prévus).

.Sur le secteur Scolaire/ALP : des recettes supplémentaires de cantines/garderies pour +14 000 €/BP 2019, une recette de la CAF liée à la mise en place des ALP en légère augmentation de +4 000 €/prévision 2019, et des remboursements de l'Inspection Académique de 9 000 € pour le service minimum des temps scolaires (en cas de grève) non prévus au BP 2019.

.Sur le secteur Petite Enfance, + 8 000 € sur les recettes de tarifications des crèches aux familles (252 300 € contre 245 300 € prévus).

.Sur le secteur Collecte et Valorisation Déchets (CVD), un léger fléchissement observé pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive sur la revente des déchets à recycler/soutien à la valorisation des déchets : -34 000 € (597 000 € encaissés au lieu de 631 000 € prévus)

-Les **produits exceptionnels** (remboursements d'assurances) : +8 037 €, en relation avec le remboursement par les assurances de sinistres 6 737 € (non prévus par définition au BP) et la vente d'un véhicule par la Collectivité (1 300 €).

### **1.1.2 Les dépenses**

La consommation des crédits est inférieure aux prévisions budgétaires 2019 : **-224 534 € / budget prévu.**

DÉPENSES FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019 (BP+DM)	Tx de réal.	CA 2019	Ecart
<b>Opérations Réelles</b>	<b>16 718 286</b>	<b>98,6%</b>	<b>16 492 453</b>	<b>-224 534</b>
Charges de personnel	7 245 294	99,9%	7 236 356	-8 938
Gestion courante	5 060 858	96,2%	4 870 666	-190 192
Subventions et participations	2 039 167	99,1%	2 021 388	-17 779
FNGIR+dégrèv GEMAPI	1 486 779	100,0%	1 486 779	
Intérêts dette en cours	372 000	98,5%	366 529	-5 471
Contingent Aide Sociale	325 883	100,0%	325 883	
Attribution de compensation (Sommières)	184 255	100,0%	184 255	
Charges exceptionnelles	4 050	14,7%	597	
<b>Opérations d'Ordre</b>	<b>1 188 712</b>	<b>30,4%</b>	<b>361 341</b>	
Transferts entre sections (amortissements)	360 042	100,4%	361 341	1 300
Virement à la section d'investissement	828 670			
<b>TOTAL DEPENSES FNMT</b>	<b>17 906 998</b>	<b>94,1%</b>	<b>16 853 793</b>	

### Analyse des écarts

-Les **dépenses de personnel** (chapitre 012) : -8 938 € / BP 2019

La prévision de la masse salariale était donc au plus juste, puisque l'écart n'est que de 0,12 % entre la prévision et la réalisation.

Pour mémoire, la Décision Modificative votée à l'automne 2019 n'a pas apporté de crédits supplémentaires au chapitre 012.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses de personnel	6 752 299 €	6 710 876 €	6 574 600 €	6 701 172	6 869 077	7 236 356
Variation en %		-0,6%	-2,0%	1,9%	2,5%	5,3%

-Les **dépenses de gestion courante** (chapitre 011) : -190 192 €/BP 2019

(rappel des économie des années antérieures : 2018 = 86 000 €, 2017 = 183 000 €, 2016 = 277 000 €).

Les écarts les plus significatifs sont les suivants :

- Scolaire et ALP -72 000 € (DONT entretien des bâtiments/maintenance - 34 000 €, produits ménagers avec les économies liées au nouveau marché -6 000 €, fournitures scolaires -12 000 €, enveloppe pédagogique -8 000 €, grand nettoyage des locaux reporté pour 4 500 €, location de bâtiment modulaire sur école Crespian -8 000 €)
- Administration/Logistique - 18 000 € (DONT électricité -5 000 € avec la consommation moindre que prévue du nouveau siège, enveloppe honoraires d'avocat peu consommée 1 800 € sur 8 000 € prévus, communication -9 000 € avec notamment la parution de 3 Lettres de la CCPS au lieu de 4)

- Collecte et Valorisation des Déchets -80 000 € avec 2 effets contraires : - 135 000 € baisse du tarif de la tonne incinérée par le SMEPE à partir de juillet 2019, et + 58 000 € impact de l'ouverture de la déchetterie de Calvisson.

**-Les subventions/participations/indemnités élus** (chapitre 65) : - 17 779 €

Les économies concernent tous les services avec notamment -6 000 € pour les syndicats GEMAPI, -2 000 € étude Eau/Assainissement, -1 000 € subvention au COMIDER non versée, -1 000 € à la SACEM, -2 000 € reversement taxe de séjour additionnelle au Département...

**-Les intérêts des emprunts** : -5 471 € (intérêts variables des emprunts toujours à un niveau très faible).

**-La vente du véhicule Clio** : 1 300 € (écriture d'ordre associée à la vente)

- **L'excédent de fonctionnement 2019, différence entre les recettes 18.212.784 €, et les dépenses 16.853.793 €, est de 1.358.991 €.**

## 1.2 La section d'investissement

### 1.2.1 Les recettes

RECETTES INVESTISSEMENT	BP+DM +REPORT 2019	Tx de réal.	CA 2019	Part dans le CA 2019
<b>Opérations Réelles</b>	<b>2 907 565</b>	<b>82,3%</b>	<b>2 391 566</b>	<b>85,4%</b>
Affect. de l'excéd. de fnmt 2018	1 285 046	100,0%	1 285 046	45,9%
Subventions	466 749	86,7%	404 897	14,5%
Emprunts	781 578	51,2%	400 000	14,3%
FCTVA	374 192	80,6%	301 622	10,8%
Produits des cessions d'immobilisations	1 300			
<b>Opérations d'Ordre</b>	<b>1 237 281</b>	<b>33,1%</b>	<b>409 909</b>	<b>14,6%</b>
Transferts entre sections (amortissements)	360 042	100,4%	361 341	12,9%
Opérations patrimoniales	48 569	100,0%	48 569	1,7%
Virement de la section de fonctionnement	828 670			
<b>TOTAL RECETTES INV.</b>	<b>4 144 846</b>	<b>67,6%</b>	<b>2 801 475</b>	<b>100,0%</b>

-La recette la plus importante est l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2018 à la section d'investissement : 1 285 046 €.

-Même si les subventions sont légèrement inférieures aux prévisions, elles restent d'un niveau particulièrement élevé en 2019, avec l'Europe pour le géocaching, l'Etat pour le siège, l'OT et le restaurant scolaire de Combas, la CAF pour les crèches, le

FIPHFP (Fonds Insertion Personnes Handicapées) pour le siège, la mairie de Combas pour son foyer.

Par ailleurs, 58 284 € ont été engagés en 2019 (subventions Europe, Etat), et reportés sur le budget 2020 (cette recette réapparaît donc au budget 2020).

-Deux emprunts ont été mobilisés en 2019 :

.le 1<sup>er</sup> négocié en 2018 avec le Crédit Agricole, d'une durée de 15 ans pour un taux fixe de 1,83%, a fait l'objet d'un 1<sup>er</sup> tirage en 2018 pour 300 000 € puis d'un 2<sup>ème</sup> en 2019 pour 200 000 €.

.le 2<sup>ème</sup> contrat a été conclu en 2019 avec la Caisse d'Épargne, pour un montant de 200 000 €, une durée de 15 ans, un taux fixe de 0,99%.

### 1.2.2 Les dépenses

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP+DM +REPORT 2019	Tx de réal.	CA 2019	Part dans le CA 2019
<b>Opérations Réelles</b>	<b>4 081 622</b>	<b>79,8%</b>	<b>3 258 129</b>	<b>98,1%</b>
Equipements et travaux	2 491 173	68,2%	1 699 784	51,2%
Dettes en cours : remb. du capital	1 022 750	100,0%	1 022 750	30,8%
Subventions d'équipement versées (dont fonds de concours lycée)	415 804	96,8%	402 445	12,1%
Déficit d'investissement reporté 2018	101 047	100,0%	101 046	3,0%
Frais d'études et logiciels	50 848	63,1%	32 105	1,0%
<b>Ordre</b>	<b>64 524</b>	<b>100,0%</b>	<b>64 523</b>	<b>1,9%</b>
Opérations patrimoniales	48 569	100,0%	48 569	1,5%
Transferts entre sections (amort. subv.)	15 955	100,0%	15 955	0,5%
<b>TOTAL DEPENSES INV.</b>	<b>4 146 146</b>	<b>80,1%</b>	<b>3 322 652</b>	<b>100,0%</b>

Les 3 postes de dépenses les plus importants étaient en 2019 :

-les travaux (équipements et travaux, frais études et logiciels) : 2 542 021 € étaient prévus (2 491 173 € pour les travaux, 50 848 € pour les études/logiciels), et 1 731 889 € ont été réalisés, soit 68 %.

Par ailleurs, 303 505 € ont été engagés en 2019, et reportés sur le budget 2020 (cette dépense réapparaît donc au budget 2020),

-le remboursement du capital de la dette : 1 022 750 €,

-les subventions d'équipement : 402 445 € avec principalement le lycée 400 000 €.

#### Répartition des dépenses d'équipement de 1 731 889 € par secteur d'activités

Collecte Valorisation Déchets -colonnes, bennes :	854 325 €
Scolaire – travaux, matériel :	523 169 €
Administration -informatique, matériel, accessibilité :	201 928 €
Petite enfance- aménagement, matériel :	57 131 €
Développement économique :	42 640 €
Enfance jeunesse- aménagement, matériel :	32 636 €
Social :	7 770 €

Patrimoine/tourisme :	6 952 €
Culture – aménagement, matériel :	4 129 €
Eau/Assainissement :	1 208 €

- **Le déficit d'investissement 2019, différence entre les recettes 2 801 475 €, et les dépenses 3 322 652 €, est de - 521 178 €.**
- **L'excédent global de clôture est donc de 837 813 €, avec un excédent de fonctionnement 2019, 1 358 991 €, compensant largement le déficit d'investissement 2019, - 521 178 €.**
- **Avec l'intégration des reports d'investissement en dépenses (303 505 €) et en recettes (58 284 €), l'excédent global de clôture est de 592 592 €**

## 2. Situation financière de la collectivité

### 2.1 La DGF de la Communauté (2012-2019)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 786 441 €	1 838 578 €	1 727 683 €	1 411 171 €	1 069 890 €	940 808 €	960 418 €	1 025 542 €

Avec la réforme de la DGF en 2019, la CCPS a vu sa dotation augmenter de manière significative + 65 124 €. Les indicateurs retenus pour le calcul de la DGF jouent en sa faveur:

.un CIF (coefficient d'intégration fiscale) élevé avec les nombreuses compétences qu'elle exerce

.un potentiel fiscal faible (la CCPS est « fiscalement » pauvre).

Pour mémoire, sur la période (2014-2017), la contribution annuelle au redressement des finances publiques avait réduit la DGF de 1 020 176 € (cumul de 4 années de contributions).

### 2.2 La fiscalité 2012-2019 (hors TEOM), atténuée du FNGIR (Fonds National de Garantie des Ressources Intercommunales)

En 2019, la dynamique des bases a été importante avec 276 402 € de recettes supplémentaires sans augmentation des taux : plus de 3,5% pour les bases de TH, 2,4% pour celles de Foncier Bâti. A noter, la revalorisation forfaitaire des bases, élevée en 2019, intervient pour 2% dans cette variation.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
3 288 837 €	3 718 227 €	4 036 770 €	4 993 472 €	5 245 814 €	5 511 605 €	5 635 763 €	5 912 165 €
+ 186 017 €	+ 429 390 €	+ 318 543 €	+ 956 702 €	+ 252 342 €	+ 265 791 €	+ 124 158 €	+ 276 402 €

### 2.3 Les attributions de compensation (2012-2019)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 034 494 €	1 091 292 €	1 137 750 €	1 312 053 €	1 264 884 €	1 332 723 €	1 385 043 €	1 297 298 €
+ 186 017 €	+ 429 390 €	+ 318 543 €	+ 174 303 €	-47 169 €	+ 67 839 €	+ 52 320 €	-87 745 €

Cette recette est évolutive en fonction des effectifs scolarisés. En 2019, elle a diminué de 87 745 € avec la baisse constatée des effectifs de la rentrée scolaire 2018/2019 : 80,5 élèves en moins.

A noter cependant que sur la période considérée, les attributions de compensation ont augmenté régulièrement :

.soit parce que la part scolaire a été revue à la hausse (2015 : passage de 988 € à 1 069 €/enfant scolarisé ; 2017 : passage à 1 090 €/enfant scolarisé),

.soit parce que les effectifs des écoles ont augmenté,

.soit parce que de nouvelles Communes ont intégré la Communauté (Cannes-et-Clairan en 2013, Parignargues en 2017).

### 2.4 Les dépenses de fonctionnement (2012-2019)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
12 058 894 €	13 446 968 €	14 062 849 €	14 105 383 €	13 536 003 €	14 008 702 €	14 530 801 €	15 005 674 €
+ 4,0%	+ 11,5%	+ 4,6%	+ 0,3%	-4,0%	+ 3,5%	+ 3,7%	+ 3,3%

La hausse des dépenses réelles de fonctionnement est régulière sur la période, du fait des nombreuses compétences exercées, notamment dans les domaines des services à l'enfance.

### 2.5 Les dépenses de personnel et les effectifs

L'évolution des dépenses de personnel reste maîtrisée sur la période, avec une hausse de 7,17% entre 2014 et 2019, soit une moyenne annuelle de 1,43%.

Le nombre d'ETP (Equivalents Temps Plein) au 31/12/2019 est de 212 contre 196 en 2018.

EVOLUTION EFFECTIFS CCPS AU 31 DECEMBRE 2019										
	2015		2016		2017		2018		2019	
	TC	TNC								
<b>TITULAIRES</b>										
A	9	1	10	1	10	1	11	1	19	1
B	18	2	16	2	16	2	15	4	8	3
C	81	78	83	90	79	88	80	85	84	89
<b>TOTAL</b>	<b>108</b>	<b>81</b>	<b>109</b>	<b>93</b>	<b>105</b>	<b>91</b>	<b>112</b>	<b>90</b>	<b>111</b>	<b>93</b>
<b>NON TITULAIRES PERMANENTS</b>										
A									1	
B		10		9		0		6		7
C	1	17	0	2		1	5	28	3	34
AUTRE (assistantes maternelles)	7		0				0			
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>34</b>	<b>4</b>	<b>41</b>
<b>NON TITULAIRES OCCASIONNELS</b>										
A										
B				1		2				
C		27		30	9	48	2	11	1	36
AUTRES (contrats précis)	9		9	11	2		1	1		
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>27</b>	<b>9</b>	<b>42</b>	<b>11</b>	<b>50</b>	<b>3</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>36</b>
<b>Total agents CCPS</b>	<b>260</b>		<b>255</b>		<b>287</b>		<b>276</b>		<b>286</b>	
<b>EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE</b>										
Charges de personnel CHAP012	-0,6%	6 710 876 €	-2,0%	6 574 600 €	1,9%	6 701 172 €	2,5%	6 869 026 €	5,3%	7 236 356 €

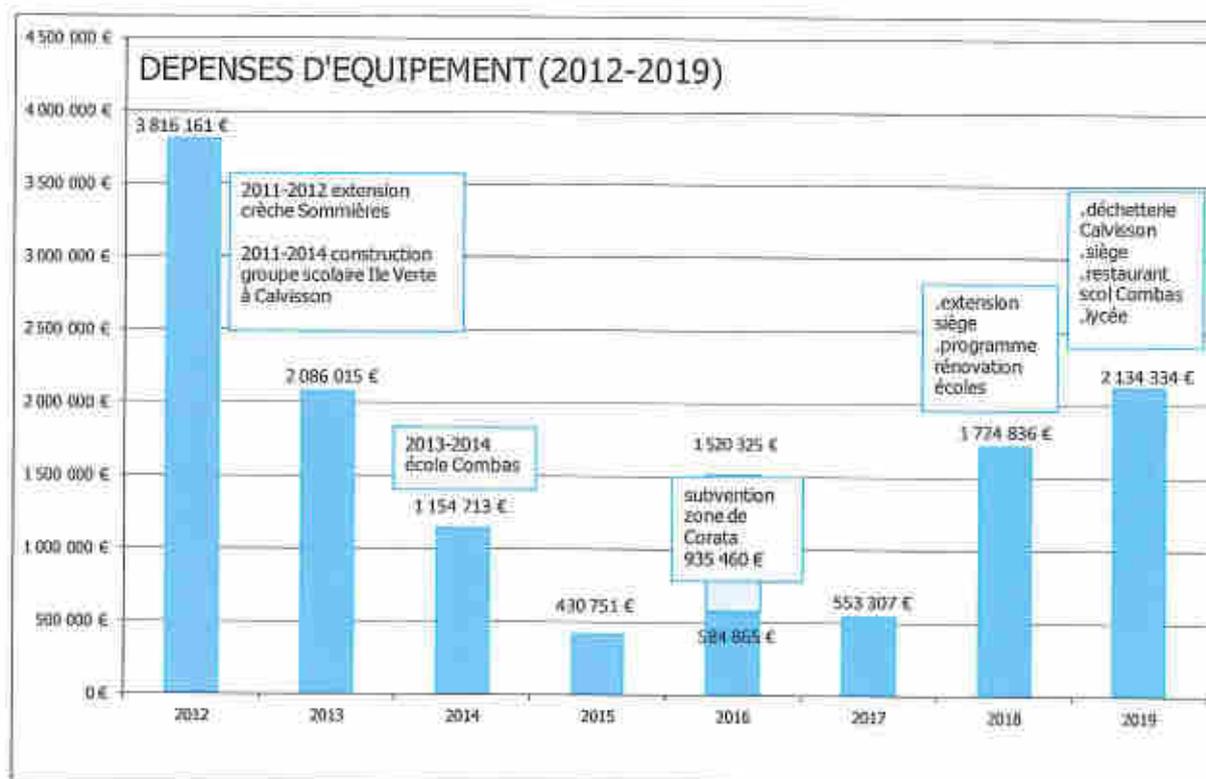
## 2.6 Les résultats de clôture (2012-2019)

Depuis 2015, les excédents de fonctionnement couvrent largement les déficits d'investissement et permettent de dégager une épargne consacrée au financement des investissements.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat FMHT	500 145 €	92 438 €	192 042 €	1 105 140 €	1 682 016 €	1 424 431 €	1 285 046 €	1 358 991 €
Résultat INV	-570 898 €	-419 541 €	-150 955 €	-449 522 €	-1 067 547 €	-489 669 €	-101 046 €	-521 178 €
Résultat CLOTURE	<b>-70 753 €</b>	<b>511 979 €</b>	<b>41 087 €</b>	<b>655 618 €</b>	<b>614 469 €</b>	<b>934 762 €</b>	<b>1 184 000 €</b>	<b>837 813 €</b>

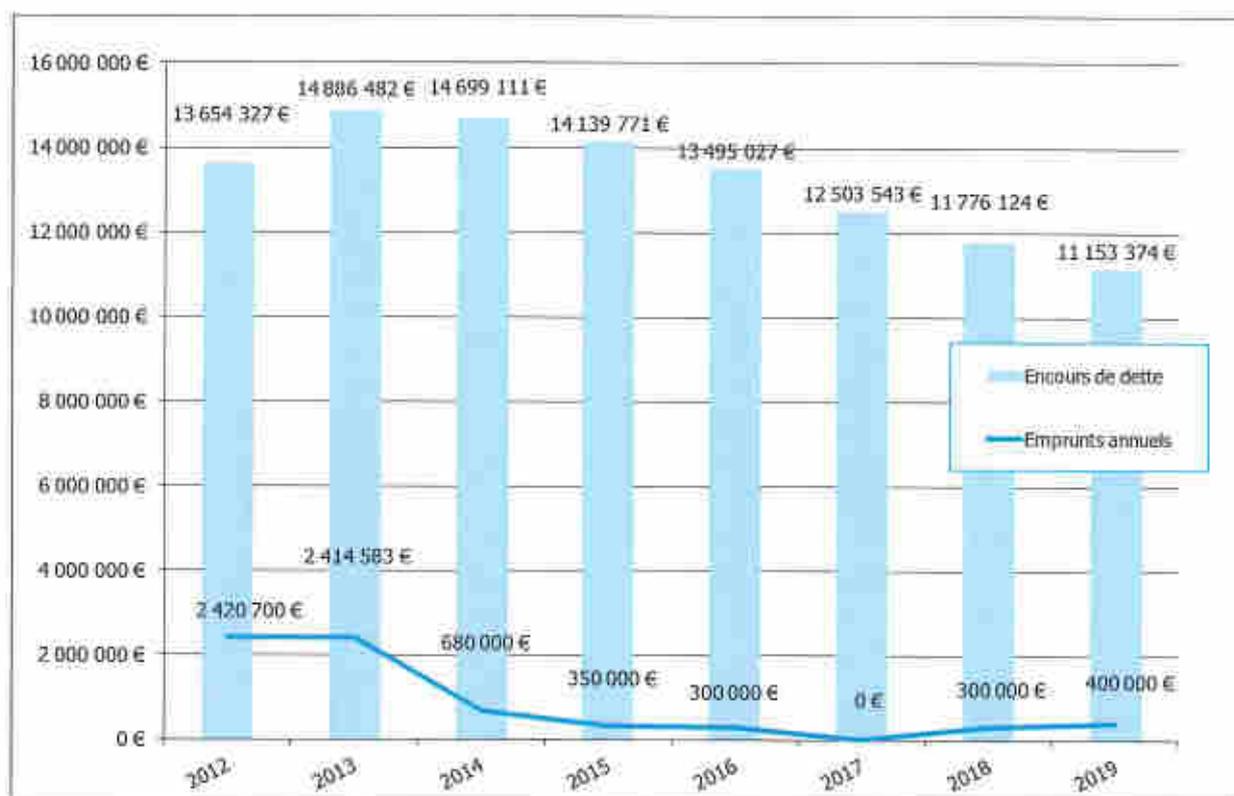
## 2.7 Les dépenses d'équipements sur la période (2012-2019)

Après quelques années de pause volontaire sur les investissements, nécessaires pour reconstituer une épargne suffisante et limiter le recours à l'emprunt, 2018 a été l'année de la relance des investissements.



## 2.8 La dette du Budget Général sur la période (2012-2019)

La dette fait l'objet d'une attention particulière. En effet, la faiblesse de l'autofinancement en début de période, combinée à une politique d'investissement ambitieuse, avait contraint la CCPS à s'endetter.



La CCPS a amorcé son désendettement en 2014, avec un encours de dette du budget général qui a diminué sur la période de 3 733 108 €.

→ Le désendettement 2019 est de 622 750 € (différence entre nouveaux emprunts et capital remboursé).

En 2019, les taux variables faibles (25% des contrats sont à taux variables) associés à la réduction de l'encours de dette permettent d'alléger la charge des intérêts.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Intérêts de la dette	471 420 €	491 769 €	522 215 €	499 200 €	455 311 €	423 037 €	387 620 €	366 529 €
Remboursement du capital	644 190 €	753 171 €	867 147 €	909 456 €	944 744 €	991 484 €	1 027 933 €	1 022 750 €

Le remboursement du capital, lui, augmente progressivement puisque la quasi-intégralité de la dette est constituée d'emprunts à annuités constantes (pour chaque emprunt, le remboursement du capital augmente avec les années, pour atteindre son point culminant la dernière année).

## 2.9 La dette du budget consolidé (budget général, ZAE, Locations/Ventes) sur la période (2015-2020)

	2015	Mouvements 2019			2020
	Dette au 01/01/2015	Dette au 01/01/2019	Capital remboursé 2019	Nouveaux emprunts 2019	Dette au 01/01/2020
DETTE CONSOLIDÉE					
BUDGET GENERAL	14 699 111 €	11 776 124 €	1 022 750 €	400 000 €	11 153 374 €
BA ZAE	2 047 473 €	580 764 €	507 049 €	0 €	73 714 €
BA LOCVENTES	243 656 €	92 913 €	40 537 €	0 €	52 376 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 990 240 €</b>	<b>12 449 801 €</b>	<b>1 570 337 €</b>	<b>400 000 €</b>	<b>11 279 464 €</b>
				Sur la période 2015-2020 :	-5 710 776 € -34%

Le désendettement concerne également les budgets annexes.

### 3. LE BUDGET 2020 : LE FONCTIONNEMENT

#### 3.1. Côté dépenses : poursuite de la maîtrise de leur évolution

##### 3.1.1 Les évolutions demandées dans la lettre de cadrage aux services CCPS pour la préparation du BP2020

- Chapitre 011 (charges de gestion courante) : pas plus de 2% d'augmentation par rapport au CA 2019
- Chapitre 012 (dépenses de personnel) : en limiter au maximum la croissance
- Chapitre 65 (subventions et participations) : pas plus de 1% d'augmentation par rapport au CA 2019.

Les principes suivants guident la préparation budgétaire de l'exercice 2020, avec le vote du DOB avant les élections communautaires, et le vote du BP2020 après les élections :

« 1<sup>er</sup> temps de préparation avec les élus communautaires actuels. Le budget de chaque secteur devra se rapprocher le plus possible d'un simple budget de gestion, et s'appuyer sur le compte administratif 2019, reconduit et actualisé, sans nouveautés majeures.

2<sup>ème</sup> temps de préparation, très court, suite au renouvellement du conseil communautaire, avec les vice-présidents respectifs qui, s'ils ont changé, devront très rapidement être informés du contenu et des orientations des budgets de leurs secteurs. Et qui pourront alors proposer d'éventuelles modifications/nouveautés. »

##### 3.1.2 Les hausses prévisibles en 2020

###### Chapitre 011 :

.L'adhésion à l'association Gard Tourisme, anciennement Comité de Tourisme du Département, dont la gouvernance s'ouvre aux intercommunalités en vue de répondre aux enjeux de la promotion et du développement touristique du Gard. Une participation de 22 192 € est demandée pour 2020 (1€/habitant).

**Chapitre 012** : les facteurs d'augmentation de la masse salariale  
-l'avancement de grades pour les agents concernés : 64 000 €

- des arrêts-maladie/congés-maternités dont certains devront être remplacés
- le GVT habituel (Glissement Vieillesse Technicité), autrement dit l'avancement d'échelons + le reclassement indiciaire (automatiques)
- des créations de postes soumises à l'arbitrage ?

### Chapitre 65 :

.La nouvelle contribution à l'établissement d'enseignement privé sous contrat Maintenon, situé à Sommières, pour l'année scolaire 2019/2020, d'un montant de 180 000 €.

Sur injonction de la Préfecture, la Communauté de communes du Pays de Sommières doit en effet contribuer aux dépenses de fonctionnement de Maintenon, pour tous les élèves domiciliés sur le territoire de l'une de ses 18 Communes membres.

Pour mémoire, la Communauté s'est donc engagée en Conseil Communautaire du 19/12/2019 à participer au financement de l'école privée Maintenon, dans le cadre d'une convention établie pour 3 ans :

- pour les élèves de maternelle (scolarité obligatoire depuis septembre 2019) et d'élémentaire
- pour les activités scolaires uniquement (exclusion de tous les services périscolaires puisqu'ils sont facultatifs).

La facturation annuelle est « au forfait » : les forfaits sont respectivement de 1 157 € /élève en maternelle et de 501 €/élève en élémentaire.

.Des compléments sur les subventions à nos associations partenaires habituelles

- CALADE : avec l'ouverture de la Maison des Services au Public à Calvisson

.La montée en puissance de la compétence GEMAPI avec l'augmentation des financements demandés par les EPTB

## 3.2 Côté recettes :

### Chapitre 73

.Attributions de compensation

Une nouvelle recette est à prévoir avec l'adoption de la part Scolaire privée, sur le même principe que la part Scolaire+Périscolaire publique. En effet, en CLECT du 20/01/2020 puis en Conseil communautaire du 30/01/2020, a été adopté le principe de répercuter le coût de l'école privée à l'ensemble des Communes dont les enfants suivent leur scolarité à l'école Maintenon, via leurs attributions de compensation. Une fois que toutes les Communes auront à leur tour délibéré en faveur de l'application de cette nouvelle part, la recette pourra être prélevée pour un montant de 180 000 €.

.La fiscalité directe

-La TH sur les résidences principales est supprimée en 2020 pour 80% des contribuables. S'ensuivra une suppression pour les 20% restants selon la progression suivante : 2021, 30% de dégrèvement ; 2022, 65% ; puis 2023, disparition totale... sauf pour les résidences secondaires.

En 2020, une compensation est versée aux intercommunalités (et également aux Communes et aux Départements concernés par la réforme) par l'Etat : elle sera

égale aux bases de TH 2019 actualisées (et notamment revalorisées de 0.9%) X taux TH de 2017 (13.73%).

A partir de 2021, la Communauté percevra une quote-part de la TVA nationale, en lieu et place de la TH.

Cette réforme a suscité maintes interrogations, puisque ses conséquences ne sont pas encore évaluées. La recette de TVA est certes réputée dynamique mais comme les collectivités n'en maîtrisent pas le taux, elles n'auront pas de prise sur son évolution (perte d'autonomie fiscale). Elle présente l'inconvénient d'être déterritorialisée, son montant ne dépend effectivement pas de décisions prises localement. Avec la disparition de la TH, les locataires ne payeront plus d'impôts directs (en dehors de la TEOM), la fiscalité ne concernera donc plus que les propriétaires et les entreprises. Cette nouvelle donne de la fiscalité locale peut avoir un impact sur les futures orientations des politiques publiques locales.

.Revalorisation forfaitaire des bases de foncier bâti et non bâti, et de la TEOM : 1,2%

.La Communauté ne prévoit pas d'augmenter les taux de la fiscalité directe locale (TFNB, TFB, CFE).

## Chapitre 74

.Dotation Globale de Fonctionnement

L'enveloppe restera stable.

Pour mémoire, la CCPS n'est pas concernée par le contrat financier imposé aux collectivités dont le budget est > à 60 000 K€. Ces dernières doivent limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2%. A défaut, leur DGF subit l'année suivante une refaction du dépassement constaté.

**→ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2020 DEVRAIT S'ETABLIR A 18 000 000 €**

## 4. LE BUDGET 2020 : L'INVESTISSEMENT

### 4.1 OBJECTIF DE RIGUEUR BUDGETAIRE

L'équilibre réel du budget 2019 est d'ores et déjà largement respecté.

Rappel de la définition de l'équilibre réel :

Le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section à l'exclusion du produit des emprunts, fournit les ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice.

EQUILIBRE REEL	2020
Revenues propres	2 223 991
Affectation résultat fnmnt (N-1)	1 358 991
Dotations aux amortissements	365 000
Virement à la section inv	500 000
Dépenses	1 898 530
Remb du K	1 072 352
Résultat inv (N-1)	521 178
Reportés en Investissement	305 000
Equilibre réel	325 461

## OBJECTIF DE POURSUITE DU DESENETTEMENT

### 4.2.1 Prévision d'un programme de 2 100 000 € (y compris les reports 2019)

La proposition pour l'année 2020 est de poursuivre la trajectoire du désendettement engagé depuis 2014.

La Communauté s'engage donc à ne pas emprunter plus de 900 000 €.

Les investissements 2020 ne pourront donc pas dépasser l'enveloppe de 2 100 000€. Les montants figurant dans le tableau ci-dessous sont prévisionnels et arrondis.

	BP 2020
<b>RECETTES</b>	<b>3 696 000 €</b>
Excédent Fonctionnement 2019	1 358 000 €
Autofinancement 2020	500 000 €
Amortissements	365 000 €
FCTVA	224 000 €
Subventions 2020	290 000 €
Reports Subv Investissements 2019	58 000 €
<b>MAX EMPRUNTS 2020</b>	<b>901 000 €</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>3 696 000 €</b>
Remboursement du capital	1 075 000 €
Déficit Investissements 2019	521 000 €
Reports Investissements 2019	303 000 €
<b>MAX INVESTISSEMENTS 2020</b>	<b>1 797 000 €</b>

2 100 000

**Les opérations incompressibles sont les suivantes, certaines ont d'ailleurs déjà démarré :**

- .Restaurant scolaire d'Aujargues
- .Restaurant scolaire de Calvisson (1<sup>ère</sup> tranche du projet global de réaménagement de l'ancienne gare)
- .Ecole de Congénies – salle de motricité
- .Sanitaires de l'école de Montpezat
- .Sanitaires de l'école de Villevieille
- .Rénovation cuisine +restaurant scolaires de Villevieille
- .Déchetterie de Villevieille - aménagement
- .Site des Terriers de Villevieille – valorisation numérique
- .Programmes scolaires pour climatisation, menuiseries, sécurisation des établissements

.Fonds de concours lycée

→ **L'ensemble de ces opérations atteint 1 932 000 €.**

#### **4.2.2 Les programmes pluri-annuels d'investissement**

3 AP-CP (Autorisations de Programme-Crédits de Paiement) sont prévues en 2020, dont 1 nouvelle (ancienne gare Calvisson)

.Restaurant scolaire d'Aujargues (2019-2020)

.Fonds de concours lycée de Sommières (2019-2022)

.Aménagement ancienne gare de Calvisson (2020-2023)

**LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2020 DEVRAIT S'ETABLIR A 3 700 000 €.**

**Le Conseil communautaire constate** la tenue, selon les règles administratives en vigueur, du débat d'orientations budgétaires 2020.

*Le Président informe l'Assemblée que très étonnamment, la commune de Souvignargues a rejeté le rapport de la CLECT du 20 janvier 2020 et a émis un vote défavorable concernant la révision des attributions de compensation intégrant la nouvelle part scolaire privée.*

### **AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :**

#### **5- Association des Francas du Gard : autorisation spéciale d'ouverture de crédit dans le cadre des ALP**

Pour répondre aux besoins de la population du territoire intercommunal, la Communauté de communes du Pays de Sommières a signé une convention pour l'année scolaire 2019-2020, avec l'Association « Les Francas du Gard ».

Dans le cadre de sa mission sur les Accueils de Loisirs Périscolaires, par un courrier daté du 4 février 2020, l'Association sollicite la Communauté de communes du Pays de Sommières pour un versement avant le vote du budget primitif 2020, d'un montant de 24 000€, qui correspondent à un acompte inférieur à 25 % du montant de cette convention (Article 7)

**Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité** cette autorisation spéciale d'ouverture de crédit.

### **CULTURE :**

#### **6- EMI - Acceptation du don d'un instrument pour l'école de musique intercommunale**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée délibérante que Madame Claude POTEL a fait don d'un piano (Marque RAMEAU) à l'Ecole de Musique Intercommunale de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

Ce piano, d'une valeur de 600€, viendra compléter la liste du matériel communautaire de l'Ecole de Musique Intercommunale.

### **Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'accepter le don d'un piano destinée à l'Ecole de Musique Intercommunale de la Communauté de Communes du Pays de Sommières ;
- De charger Monsieur le Président de remercier, au nom de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, la généreuse donatrice ;
- De procéder à toutes les écritures comptables afférentes, ainsi qu'à toutes démarches relatives à cette opération.

### **ENFANCE JEUNESSE :**

#### **7- Dépôt de trois dossiers de demandes d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour un investissement concernant les centres de loisirs situés sur les communes de Sommières et de Calvisson pour l'année 2020**

Monsieur le Président rappelle que, pour répondre à des besoins de sécurité et d'amélioration du confort des enfants accueillis, des réaménagements des espaces extérieurs et intérieurs des centres de loisirs situés sur les communes de Sommières et de Calvisson, des travaux de rénovation et un renouvellement de matériel sont nécessaires.

Il est proposé le dépôt de trois dossiers de demandes d'aide financière auprès de la **Caisse d'Allocations Familiales du Gard**, pour l'année **2020**, au titre du « **Fonds publics et territoires** », pour un montant total de **18 921.48 €**, afin d'accompagner l'effort financier de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

- Dossier pour la rénovation extérieure du **centre de loisirs de Sommières** :

Organismes financeurs	Montant HT de l'aide financière demandée
<b>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU GARD (80%)</b>	<b>11 977.80 €</b>
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES (20%)	2 994.45 €
Montant total du projet	14 972.25 €

➤ Dossier pour l'aménagement du **centre de loisirs de Sommières** :

Organismes financeurs	Montant HT de l'aide financière demandée
<b>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU GARD (80%)</b>	<b>5 549.84 €</b>
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES (20%)	1 387.46 €
Montant total du projet	6 937.30 €

➤ Dossier pour l'aménagement du **centre de loisirs de Calvisson** :

Organismes financeurs	Montant HT de l'aide financière demandée
<b>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU GARD (80%)</b>	<b>1 393.84 €</b>
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES (20%)	348.46 €
Total	1 742.30 €

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision.**

**PETITE ENFANCE :**

**8- Dépôt de cinq dossiers de demandes d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour un investissement concernant les Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants « Les Bébisous », « l'Enfantine », « Titou l'Escargot » et « Gribouille » pour l'année 2020**

Monsieur le Président rappelle que, pour répondre à des besoins en termes de sécurité et de confort des enfants accueillis, le réaménagement extérieur du Multi Accueil Collectif Associatif « Les Bébisous » et du Multi Accueil Collectif « Gribouille » sont nécessaires, ainsi que le réaménagement du secteur des bébés du Multi Accueil Collectif « l'Enfantine ».

Il est également adapté de procéder au renouvellement de matériel et de mobilier pour le Multi Accueil Collectif « l'Enfantine », et pour la Halte Garderie Itinérante « Titou l'Escargot ».

Il est proposé le dépôt de cinq dossiers de demandes d'aides financières auprès de la **Caisse d'Allocations Familiales du Gard**, pour l'année **2020**, au titre du « **Fonds de Modernisation des EAJE** », pour un montant total de **15 180.00 €**, afin d'accompagner l'effort financier de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

- Dossier pour le réaménagement de l'espace extérieur du **Multi Accueil Collectif Associatif « Les Bébisous »** :

Organismes financeurs	Montant HT de l'aide financière demandée
<b>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU GARD (80%)</b>	<b>1 656.00 €</b>
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES (20%)	414.00 €
Montant total du projet	2 070.00 €

- Dossier pour l'achat de matériel de nettoyage vapeur pour le **Multi Accueil Collectif « l'Enfantine »** :

Organismes financeurs	Montant HT de l'aide financière demandée
<b>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU GARD (80%)</b>	<b>3 361.00 €</b>
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES (20%)	840.30 €
Montant total du projet	4 201.30 €

- Dossier pour le réaménagement du secteur des bébés pour le **Multi Accueil Collectif « l'Enfantine »** :

Organismes financeurs	Montant HT de l'aide financière demandée
<b>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU GARD (80%)</b>	<b>2 524.00 €</b>
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES (20%)	631.54 €
Montant total du projet	3155.54 €

- Dossier pour le développement du service et le renouvellement de mobilier et de matériel pour la **Halte Garderie Itinérante « Titou l'Escargot »** :

Organismes financeurs	Montant HT de l'aide financière demandée
<b>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU GARD (80%)</b>	<b>3 207.00€</b>
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES (20%)	801.85 €
Montant total du projet	4 008.85 €

- Dossier pour le réaménagement du jardin partagé du **Multi Accueil Collectif « Gribouille »** :

Organismes financeurs	Montant HT de l'aide financière demandée
<b>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU GARD (80%)</b>	<b>4 432.00 €</b>
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES (20%)	1 108.00 €
Montant total du projet	5 540.00 €

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision.**

**9- Dépôt de trois dossiers de demandes d'aides financières auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour un investissement concernant l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants Associatif « Les Bébisous », le Lieu d'Accueil Enfants Parents « La maison des kangourous » et le Relais Assistantes Maternelles « La Courte Échelle », pour l'année 2020.**

Monsieur le Président rappelle que, pour répondre à des besoins de confort des enfants accueillis, le réaménagement du jardin du Relais Assistantes Maternelles « La Courte Échelle » est nécessaire.

Il est également adapté de procéder au renouvellement de matériel de rangement et de psychomotricité pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents « La maison des kangourous » et pour la crèche associative « Les Bébisous », afin d'améliorer la sécurité des enfants accueillis et d'optimiser les espaces.

Il est proposé le dépôt de trois dossiers de demandes d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, pour l'année 2020, au titre du « **Fonds publics et territoires** », pour un montant total de **19 012.80 €**, afin d'accompagner l'effort financier de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

- Dossier pour le terrassement et l'aménagement d'un sol souple dans le jardin du **Relais Assistantes Maternelles « La Courte Échelle »** ainsi que pour l'achat d'un meuble de rangement

Organismes financeurs	Montant HT de l'aide financière demandée
<b>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU GARD (80%)</b>	<b>15 076.00 €</b>
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES (20%)	3 769.34 €
Montant total du projet	18 845.34 €

- Dossier pour le renouvellement de matériel de psychomotricité et de rangement pour le **Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Maison des Kangourous »**

Organismes financeurs	Montant HT de l'aide financière demandée
<b>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU GARD (80%)</b>	<b>573.60 €</b>
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES (20%)	143.40 €
Montant total du projet	717.00 €

- Dossier pour le renouvellement de matériel de psychomotricité et de rangement pour la **crèche associative « Les Bébisous »**

Organismes financeurs	Montant HT de l'aide financière demandée
<b>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU GARD (80%)</b>	<b>3 363.20 €</b>
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES (20%)	840.80 €
Montant total du projet	4 204.00 €

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision.**

*Alex DUMAS informe le Conseil que dans le cadre du diagnostic Petite Enfance confié au Cabinet d'études La Pitaya, un questionnaire va être transmis à l'ensemble des familles du territoire, afin de connaître leurs besoins en matière d'accueil des 0-3 ans.*

Fait à Sommières, le 3 mars 2020

**Le Président – Pierre MARTINEZ**

